

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4574)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 212

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« - Le 2° est abrogé ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire de la France insoumise abroge le passe sanitaire pour l'accès à certains lieux, établissements, services ou évènements ! Le passe sanitaire est un passe autoritaire.

Le passe sanitaire a instauré un climat déplorable dans notre pays, en mettant en place un dispositif de contrôle permanent et continue par une partie de la population sur une autre partie de la population, fracturant ainsi un peu plus la société française. Sans surprise, il a donné lieu à des manifestations tout l'été qui se poursuivent à l'automne, avec des chiffres de mobilisation très importants et sans précédent pour une période estivale.

Les secteurs de la culture et de la restauration, particulièrement éprouvés par la crise sanitaire, continuent à payer les pots cassés de l'absence de planification gouvernementale et de sa gestion chaotique de l'épidémie depuis plus d'un an. Selon la Fédération nationale des cinémas français, la fréquentation des cinémas a chuté de 30% depuis l'instauration du passe sanitaire, soit une perte de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires pour l'ensemble du secteur.

Il est temps de mettre définitivement fin à cette aberration.